

# BON DE COMMANDE CHEQUE CAD'O PLUS



www.commerces-oloron.com

## VOS COORDONNEES :

Raison Sociale : .....  
 SIRET : ..... Effectif de l'entreprise : .....  
 Adresse de facturation : .....  
 Code postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....  
 CONTACT Nom : ..... Prénom : .....  
 Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Email : .....

Evénement	Nombre de bénéficiaires	Montant par bénéficiaire	Détails des valeurs faciales	Total
Exemple : Noël	2	115 €	(20 chèques x10 €) + (2 chèques x15 €)	230 €
<b>TOTAL TTC</b>				

## Personnalisation :

Offert par : .....  
 A l'occasion de : .....

## Adresse de livraison, si différente de l'adresse de facturation :

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Date de livraison souhaitée : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Délai de livraison : maximum 8 jours à compter de la réception du bon de commande (sauf cas de congés).

Règlement par chèque, à la commande ou à la livraison, ordre : Les Vitrines du O'Béarn.

Fait à ....., Le .....

Signature et cachet :

Par la signature de ce bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'utilisation et les avoir acceptées.

Les Vitrines du O' Béarn  
 Centre d'activités économiques  
 6 avenue de la Gare  
 64400 OLORON SAINTE MARIE

05.59.39.23.59  
 contact@commerces-oloron.com

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAD'O PLUS

### **Article 1 – Objet**

La distribution des chèques cadeaux et des services afférents par LES VITRINES DU O' BEARN au client est soumise aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toute condition générale d'achat, sauf conditions particulières expressément acceptées par LES VITRINES DU O' BEARN.

### **Article 2 – Conditions d'utilisation des chèques cadeaux :**

Les chèques cadeaux sont valables jusqu'à la date de validité indiquée au recto des chèques cadeaux et utilisables conformément aux conditions d'utilisation fixées au verso desdits chèques cadeaux et sous réserve des conditions particulières telles que transmises à chaque bénéficiaire par le client (ou par LES VITRINES DU O' BEARN selon le cas). Les chèques cadeaux sont acceptés dans les conditions ci-dessus (ou après avoir été échangés par LES VITRINES DU O' BEARN selon le cas), par les partenaires dont la liste est communiquée à titre indicatif lors de la livraison des chèques cadeaux ; liste pouvant faire l'objet de modifications à tout moment (consultable sur le site [www.commerces-oloron.com](http://www.commerces-oloron.com)).

Les chèques ne font l'objet d'aucun rendu de monnaie par les partenaires les acceptant. Les chèques cadeaux ne peuvent faire l'objet d'aucune cession ou revente par les bénéficiaires et/ou par le client à un tiers quel qu'il soit, à titre gratuit ou onéreux.

En tout état de cause, les chèques cadeaux ne feront l'objet de remboursement sous quelque forme que ce soit par LES VITRINES DU O' BEARN ou par ses partenaires au client et/ou aux bénéficiaires desdits chèques cadeaux.

### **Article 3 – Prestations des VITRINES DU O' BEARN, nous nous engageons à :**

3.1 Faire émettre, à compter de la réception de la confirmation de commande, les chèques cadeaux commandés par le client,

3.2 Livrer les chèques cadeaux commandés dans les meilleurs délais, au plus tard à la date de livraison stipulée sur le bon de commande.

### **Article 4 – Obligations du client :**

Pour sa part, le client s'engage à :

4.1 Commander par écrit les chèques cadeaux au moyen des bons de commandes prévus à cet effet, dûment renseignés en indiquant notamment le type de chèques cadeaux commandés, la valeur faciale, les bénéficiaires (selon le cas) ainsi que les éléments de personnalisation ; étant rappelé que la commande ne sera prise en compte par LES VITRINES DU O' BEARN qu'à compter de la réception de la confirmation de commande correspondante.

4.2 Régler aux VITRINES DU O' BEARN, à la commande, le montant global de la facturation des chèques cadeaux commandés.

4.3 Respecter les obligations légales relatives aux chèques cadeaux : dans ce cadre, le client sera seul responsable de l'utilisation qui sera faite des chèques cadeaux distribués par LES VITRINES DU O' BEARN, notamment en cas de non respect de la réglementation en vigueur.

4.4 Informer tout bénéficiaire de chèques cadeaux sur les conditions d'utilisations générales et particulières (si existantes) desdits chèques cadeaux (notamment leur date limite de validité à compter de laquelle les chèques cadeaux ne seront plus acceptés par les partenaires) et leur transmettre la liste des partenaires acceptant les chèques cadeaux et/ou selon le cas, leur indiquer les médias auprès desquels la liste des partenaires acceptant les chèques cadeaux peut être consultée.